

Article 140—Rang des valeurs :

L'honorable sir JAMES LOUGHEED : Cet article tel que rédigé a pour objet de spécifier clairement que les titres de priorité sont classés avant ceux qui les suivent. On a soulevé un doute sur la question de savoir si, sous le régime de la présente loi, il en était ainsi. Je crois que l'opportunité d'admettre ce principe est désirable. Dans le paragraphe 2 les mots, "de la même émission et en conformité et en tenant compte des priorités, s'il en est, ainsi établies", ont été ajoutés après le mot "porteurs" dans la troisième ligne du paragraphe, et les mots, "ou actes" sont ajoutés à la fin de l'article.

L'article 140 est agréé.

Les articles 141 à 143 sont agréés.

Article 144—Transfert par tradition :

L'honorable sir JAMES LOUGHEED : Le paragraphe 2 de la présente loi dit : "enregistrées de la même manière que s'enregistrent le transfert d'actions". Ces mots ont été laissés de côté.

L'article 144 est agréé.

Article 145—Pouvoir d'emprunter à découvert, etc.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED : Il est proposé d'ajouter après le mot "vice-président" dans la seconde ligne, du paragraphe 2, les mots "ou l'un des vice-présidents"; puis après les mots "règlements de la compagnie", les mots "ou par résolution des directeurs", dans la troisième ligne; et après le mot "secrétaire", de la quatrième ligne les mots, "ou assistant-secrétaire, ou secrétaire local". Ces changements sont nécessaires pour établir une concordance avec d'autres amendements qui ont été faits.

L'amendement de l'honorable sir James Lougheed est agréé, et l'article 145, tel qu'amendé, est agréé.

Article 146—Dépôt du contrat faisant preuve de location, etc., du matériel roulant.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED : Les mots "contre toute personne," ont été insérés à la fin du paragraphe 1.

L'article 146 est agréé.

Article 147—Achat de valeurs de chemins de fer :

L'honorable sir JAMES LOUGHEED : Les mots "sauf tel qu'autrement prévu dans la présente loi ou la loi spéciale," au commencement de l'article sont nouveaux.

L'article 147 est agréé.

Articles 148 et 149 sont agréés.

L'hon. sir JAMES LOUGHEED.

Article 150—Achat de chemin de fer par une personne non revêtue d'un pouvoir corporatif.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED : Dans le paragraphe 4 les mots "subordonnement à d'autres dispositions de la présente loi," dans les lignes 3 et 4, ont été ajoutés.

Le paragraphe 8 est nouveau. Ce paragraphe prévient toute interruption dans l'exploitation.

L'article 150 est agréé.

Article 151—Traités de vente, d'affermage et de fusion :

L'honorable sir JAMES LOUGHEED : Les mots "qui relève ou non de l'autorité législative du Parlement du Canada," dans les troisième et quatrième lignes du paragraphe 1, ont été ajoutés. L'objet en insérant ces mots est de conférer à la Commission un contrôle plus complet. Les paragraphes 6 et 8 sont nouveaux. Le paragraphe 6 concerne l'entreprise d'une compagnie provinciale affermée et exploitée par une compagnie fédérale et déclarée être d'utilité publique sous la juridiction de la Commission.

L'article 151 est agréé.

Les articles 152 à 155, inclusivement, sont agréés.

Article 156—Approbation des actionnaires, etc. :

L'honorable sir JAMES LOUGHEED : Le mot "et" a été ajouté à la fin de l'alinéa (d).

L'article 156 est agréé.

Article 157—Demande de confirmation du projet de concordat :

L'honorable sir JAMES LOUGHEED : Dans le paragraphe 4 les mots "qui l'ont consenti, ou que ce projet lie," insérés dans la présente loi, ont été laissés de côté. La confirmation du concordat par la cour de l'Echiquier, a-t-on cru, lie toutes les personnes et non simplement celles qui l'ont consenti.

L'article 157 est agréé.

Les articles 158 et 159 sont agréés.

Article 160—Vente de chemins de fer subventionnés non tenus en bon état de réparation.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED : Dans le paragraphe 2, la présente loi dit : "ou au fiduciaire des porteurs d'obligations en cours garanties par hypothèque ou autrement sur le chemin de fer".

Un léger changement a été fait dans cet article.

L'article 160 est agréé.

L'article 161 est agréé.